



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Maisons-Alfort, le 16 juillet 2007

## AVIS

### de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur un projet de règlement de la Commission relatif aux mesures d'urgence suspendant l'emploi du rouge 2G (E 128) comme colorant alimentaire.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 11 juillet 2007 par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) d'une demande d'avis sur un projet de règlement de la Commission relatif aux mesures d'urgence suspendant l'emploi du rouge 2G (E 128) comme colorant alimentaire.

Considérant que le projet de règlement prévoit, notamment, la suspension d'emploi du colorant alimentaire rouge 2G (E 128), référencé dans l'annexe IV de la directive 94/36/EC ;

Considérant que cette suspension se fonde sur les conclusions de la réévaluation conduite par le panel d'experts AFC<sup>1</sup> de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Aesa) sur le colorant rouge 2G, publiées le 9 juillet 2007<sup>2</sup> ;

Considérant que cette évaluation a conclu qu'en raison d'une transformation métabolique importante en aniline et de l'évaluation de l'aniline, la dose journalière admissible (DJA) établie pour ce colorant était retirée ; que des données complémentaires pourraient permettre, le cas échéant, de reconsidérer cette décision.

L'Afssa émet un avis favorable sur ce projet de règlement sur le fondement de la conclusion de l'Aesa.

**Mots clés** : colorant, rouge 2G, projet de règlement, mesures d'urgence

**Pascale BRIAND**

27-31, avenue  
du Général Leclerc  
94701  
Maisons-Alfort cedex  
Tel 01 49 77 13 50  
Fax 01 49 77 26 13  
www.afssa.fr

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

<sup>1</sup> Scientific Panel on Food Additives, Flavourings, Processing Aids and Materials in Contact with Food

<sup>2</sup> [http://www.efsa.europa.eu/en/press\\_room/press\\_release/pr\\_red2g.html](http://www.efsa.europa.eu/en/press_room/press_release/pr_red2g.html)